



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 13 DECEMBRE 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : Mme Christelle SCHRODER, MM José DE JESUS – Louis FINANCE – José ROMERO

Contrôle des feuilles de match.

Informations Générales

A la suite des intempéries survenues la semaine dernière, la journée 10 qui devait se jouer les 09 et 10 décembre est reportée au 27 et 28 janvier 2024, sauf pour les équipes encore engagées en coupe de Nouvelle-Aquitaine, si celle-ci a lieu à cette date, et les quatre matchs déjà joués les 09 et 10 .12.2023.

La Commission informe tous les clubs que 86 matchs sont reportés à ce jour. Tous ces matchs ont été reprogrammés entre le 06 et 07 janvier et le 28.02 février 2024 aux dates laissées libres par le calendrier.

Aussi, ces matchs se joueront aux dates prévues, aucune dérogation et report de match ne seront accordés par la commission.

Si malheureusement les intempéries devaient perdurer, la Commission prendra la décision de faire jouer des matchs en semaine, le mercredi soir pour les clubs qui possède un éclairage, sans report de rencontre.

Pour les trois coupes Intersport, la Commission va étudier mercredi prochain les dates de programmation pour que celles-ci puissent se poursuivre.

Le président

José ROMERO